

Energies renouvelables : le point sur la situation en France

Le 10 mars 2023, la France a promulgué une loi visant à accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire, une étape jugée nécessaire pour rattraper le retard pris en la matière.

En effet, si la France s'est engagée, via différentes lois, à porter à un tiers la part d'énergies renouvelables dans son mix énergétique pour 2030, elle est loin d'avoir atteint les objectifs ! En 2020, elle fut même le seul pays à écoper d'amendes de l'Union européenne pour le retard affiché, puisqu'elle dépassait tout juste les 19 % d'énergies renouvelables ! Un taux largement inférieur à ceux affichés par les leaders en la matière – la Suède, la Finlande, le Danemark – mais également par d'autres pays, comme la Lettonie, l'Estonie, l'Autriche, le Portugal ou encore la Croatie.

Ce retard s'explique notamment par le poids du nucléaire, principale source de production d'électricité, ou encore par le retard pris dans le lancement de certaines filières.

Selon les dernières données publiées par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, c'est l'énergie issue de la biomasse qui est l'énergie renouvelable la plus consommée en France (7 %). Cette dernière provient du bois, des résidus agricoles et des déchets. S'ensuit l'énergie hydraulique, issue des barrages (4 %), alors que l'énergie éolienne et solaire restent encore tout à fait marginales, avec respectivement 2 % et 1 % de l'énergie finale consommée en France.

On peut donc espérer que loi d'accélération aura bien un

impact sur le mix énergétique français ! Cette dernière s'articule autour de 4 axes : planifier les projets d'énergies renouvelables sur les territoires, simplifier les procédures, mobiliser du foncier artificialisé pour déployer du solaire et de l'éolien, et enfin mieux partager la valeur générée par ces énergies.

Elle prévoit notamment de cartographier les zones terrestres et maritimes favorables à l'implantation d'énergies renouvelables, d'équiper les parkings extérieurs de plus de 1500m² de panneaux solaires ou encore de donner aux collectivités et leurs administrés la possibilité de prendre part aux projets de production d'énergies renouvelables, comme les collectifs d'énergie citoyenne.

L'agence locale de l'énergie et du climat HEOL œuvre pour la transition énergétique et climatique en Pays de Morlaix. Elle offre notamment des conseils neutres et gratuits sur la rénovation thermique et les économies d'énergie. Plus d'infos sur 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org .